

2017

www.rehainviller.fr

SOMMAIRE

Édito
Fleurissement
ASRH Tennis de table
À nos ptits écoliers
Familles rurales Rehainvilloises
CCTLB
Les Ecoles
École : les NAP
Jeunesse
CCID
Forêt
11 novembre
Décors de Noël
ASRH Football
Urbanisme : PLU
CCAS
Club du 3ème âge
Communication
Travaux et sécurité
Délibérations du conseil municipal
Agenda et État civil
Actu +



Rehain' *Rétro*

Bulletin d'Informations Municipales



Édito

L'année

2017 s'est achevée par la disparition de deux illustres compatriotes : Jean D'ORMESSON, écrivain malicieux et commentateur éclairé de notre actualité, Johnny HALLYDAY, monument de la chanson française, 50 albums, 1900 chansons, qui a gagné beaucoup de combats. Le dernier lui a toutefois été insurmontable.

Une année aussi dramatique, on ne peut que se réjouir de la voir tournée. Pour notre collectivité, 2017 marque notre rattachement à la CCTLB. Plusieurs fois dans les journaux précédents, je me suis félicité de la place réservée à notre commune.

Comme je vous l'avais promis, le montant de votre taxe d'enlèvement des ordures a connu une baisse pour quasiment tous les foyers fiscaux. Une étude est en cours pour étudier l'opportunité de passer d'une taxe sur le foncier bâti à une redevance incitative, qui entraînera une délégation de service public, la finalité étant de faire payer au plus juste. Le constat est que les collectivités fonctionnant ainsi ont vu une baisse sensible des enlèvements.

Comme les autres années, sachez que la municipalité fait tout ce qui est en son pouvoir pour que Rehainviller reste un village où il fait bon vivre, malgré les contraintes budgétaires de plus en plus rigoureuses.

2018 verra enfin la réfection du trottoir de la rue Pierre Eugène Marin, la rénovation totale de la salle du foyer, la moitié des travaux du château d'eau, la fin de la rénovation du logement près de l'école maternelle. Malgré la conjoncture, nous avons réussi peu à peu à obtenir pour ces projets environ 250 000 € de subventions. Seul le château d'eau devra être intégralement autofinancé.

Pour conclure, je vous présente à tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année et de meilleure santé possible.

Votre Maire,
Gérard COINSMANN



COMMISSION FLEURISSEMENT

La commission a retravaillé le fleurissement en bordure de la rue Lieutenant Yves de Ravinel avec notamment l'aménagement à 3 étages du talus et l'espace près de l'abribus. Ce sont 130 arbustes, 150 vivaces et 2000 fleurs annuelles qui ont été plantés cette année. Les désherbants étant désormais interdits, le désherbage manuel et avec débroussaileuses a été mis en place.

Nous avons également œuvré pour l'obtention du label Villes et Villages Fleuris délivré par le Conseil Régional après que le jury départemental nous ait désignés éligibles au regard des efforts constatés depuis 3 ans. Après avoir fourni un dossier technique et un rapport justifiant des 5 critères du label : démarche de valorisation, animation et promotion de la démarche, patrimoine végétal et fleurissement, gestion environnementale de qualité de l'espace public, analyse par espace, le jury régional a visité le village le 5 juillet selon un protocole défini à l'avance. Tout au long de la visite, la grille d'évaluation nationale reprenant les différentes thématiques listées ci-dessus a été abordée et notée selon une échelle de 4 valeurs : inexistant, initié, réalisé, conforté. Après ce parcours intense, le jury nous a attribué notre première fleur. Il nous reste seulement 7 points à améliorer sur 50 pour solliciter une seconde fleur. L'un d'eux porte sur l'absence d'habitants non élus dans notre commission. C'est pourquoi nous profitons de cette tribune pour vous encourager à nous rejoindre et nous faire part de vos idées pour le fleurissement de notre village..

Comme chaque été, la commission fleurissement, en binôme avec celle de Mont-sur-Meurthe, a retenu 31 maisons dont le fleurissement répondait aux critères suivants : qualité artistique, propreté, quantité et variétés. Chacun fut récompensé lors de la cérémonie de remise des prix du 3 novembre.

Un grand merci à nos employés communaux et aux habitants qui œuvrent tout au long de l'année à l'embellissement de notre village.



Les lauréats 2017 des maisons fleuries

AUBRY Robert, BOIZARD Jean-Marie, CARRE JOB Philippe, CHACHAY Julien, CHAMPAGNE Jean-Louis, COCHE Emmanuel, COMBE Jean-Claude, DIDIER Bernard, DUVAL Olivier, GERARD Anne-Marie, GERARD Pierre, GERARDOT Claude, GIRARDOT Jean, LANG Daniel, LANG Roger, LELOUP Jean-Marie, LESSARD Patrick, MANGEOLLE Gérard, MARIN Christian, MATHIEU Pierre, MATTON Jean-Marie, NEUFVILLE Daniel, PETT Alain, PICARD Pascal, SCARPETTA Bruno, SCARPETTA Raymond, SOUDANT Adeline, SOUDANT Daniel, SOUDANT Denise, ULMER Jean Claude, ZABLOT Michel.

ASRH TENNIS DE TABLE

2017 fut la continuité des années précédentes pour le club de tennis de table. La convivialité a toujours été le maître mot de notre association. Nous nous sommes retrouvés chaque semaine pour un ou deux entraînements et avons agrémenté certains week-ends de repas très sympathiques. Certains se sont même achevés avec d'autres jeux de balle... pétanque et quilles.

N'hésitez pas à compléter notre équipe de 16 joueurs en venant vous inscrire auprès de Daniel Neufville, les entraînements ont lieu les mardis et jeudis soir.

Tout le club vous souhaite une bonne année 2018 et vous attend pour partager ses moments sportifs.

Daniel NEUFVILLE





NOS P'TITS ÉCOLIERS

Nous aimerions présenter l'association « A nos p'tits écoliers » aux habitants de la commune de Rehainviller. Cette association, créée par des parents d'élèves, existe depuis 2007. Elle a permis de redistribuer un peu plus de 30 000 € aux 2 écoles et a pour but d'organiser et de réaliser différentes manifestations. Au cours de cette année, nous avons effectué : repas karaoké, vente de chocolats de Pâques et Saint Nicolas, vente de fleurs, kermesse, vente de sapins de Noël, vente de calendriers, un marché de Noël et beaucoup d'autres à venir car nous avons un gros projet de classe découverte pour les enfants de CE1 et CE2.

Toutes ces activités sont réalisées pour récolter des fonds afin de financer les sorties scolaires et demandes d'achats divers pour les maîtresses. L'association tient particulièrement à remercier la participation des parents d'élèves, des enseignantes ainsi que les personnes qui n'ont pas d'enfant scolarisé. Vous nous avez permis de concrétiser les projets de l'année 2017 et à venir :

- achat d'une trottinette pour l'école d'Hériménil ainsi que 2 nouvelles roues pour les anciennes.
- achat d'une maison de poupée et d'une marchande en bois pour l'école maternelle de Rehainviller.
- financement des sorties prévues 2017/2018 pour les écoles de Rehainviller et Hériménil.
- achat d'un vidéoprojecteur pour l'école d'Hériménil.

Merci à tous les membres de l'association, aux personnes bénévoles, aux professeurs et aux représentants des communes.

La présidente, Virginie Koulmann





FAMILLES RURALES REHAINVILLOISES



Cher(e)s Adhérent(e)s, Cher(e)s Ami(e)s,

L'Association Familles Rurales Rehainvilloises pour l'Animation Festive, Culturelle et Périscolaire a vu le jour le 28 mars 2009 (date de parution au Journal officiel). Et oui, cela fait presque 9 ans que notre Association a été créée.

L'Association Familles Rurales Rehainvilloises peut se louer d'un bilan très positif. Nous avons actuellement plus de 60 familles adhérentes. En quelques années, c'est près d'une vingtaine d'actions culturelles, récréatives ou encore sportives que les bénévoles de l'Association ont mises en place et je les en remercie pleinement. A chaque fois, ces actions se sont révélées être un succès et donc encourageantes pour les membres de l'Association.

Je me réjouis du succès de notre Association mais je vous rappelle que tout cela ne se fait pas sans la participation active de bonnes volontés. Je lance donc un appel aux personnes qui ont un peu de temps à consacrer à notre association et qui ont envie de travailler au sein d'une équipe dynamique et sympathique.

Aussi, je souhaite que le gouvernement prenne pleinement en compte les préoccupations des familles et agisse au plus vite en direction de la ruralité qui se sent souvent délaissée.

Je compte sur le ministère des solidarités et de la santé et sur le ministère de la cohésion des territoires, dont le périmètre élargi facilitera l'action, pour s'engager pleinement dans ces défis.

Familles Rurales sera, comme elle l'a toujours été, un partenaire actif des pouvoirs publics afin d'améliorer le quotidien des familles.

Les membres du bureau, les bénévoles et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018.

A très bientôt pour de nouvelles aventures...

Amitiés associatives,

Le président, Malik BOULEFRAKH





Quelques projets de notre Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat



La médiathèque de l'Orangerie ouverte depuis janvier est gratuite pour les habitants de la CCTLB. Il est prévu la mise en place de deux médiathèques « têtes de réseau » à Lunéville et à Baccarat avec dix bibliothèques relais dans les communes dont Rehainviller. Un espace public numérique est envisagé pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies et à des ressources dématérialisées.

Création d'un centre d'innovation et de vie sur la commune de FLIN : la CCTLB souhaite contribuer à la création d'un centre d'innovation et de vie (CIVIT) sur la commune de FLIN. Il vise à la réhabilitation et l'extension de l'ancien séminaire situé sur la commune de FLIN afin d'y accueillir différents pôles : innovation,

recherche et développement, dynamisation des parcours vers l'emploi, coworking, culturel et touristique.

Territoire et Solidarité Economique : en complément des actions déjà mises en oeuvre par les principaux partenaires de l'emploi, le projet se fonde sur une méthodologie innovante, qui concourt à assurer le lien entre les besoins des employeurs et les compétences des personnes en recherche d'emploi et de réduire les distances entre l'offre et la demande.

Aménagement du site Trailor : le site de Trailor, actuellement en état de friche, représente 15 hectares dans un quartier stratégique, à l'entrée Est de Lunéville. Une étude est en cours pour y créer un futur quartier de vie. Il y est envisagé l'installation d'habitations sur la zone des Mossus, de commerces et d'infrastructures type espaces verts, équipements, etc.



Financement incitatif du service propreté : une réflexion est menée pour l'uniformisation des régimes à partir du 1er janvier 2019. Il consiste à introduire, dans le mode de financement de ce service, une part variable qui sera calculée en fonction des déchets réellement produits par les usagers.

Territoire à énergie positive : la CCTLB est labellisée depuis le 1er janvier 2017, territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat (TEPCV). Le label comprend le Pass éco-énergie, la conduite électrique avec le déploiement d'un réseau de bornes de recharges publiques notamment à proximité des gares de Lunéville et Saint Clément, le dispositif de cogénération à la station d'épuration, la création d'une route solaire sur l'actipôle de Mondon, et la modernisation de l'éclairage

public. Ce dernier point concerne notre commune, la CCTLB s'engageant à subventionner à hauteur de 60% et le Syndicat d'électricité (SDE) à hauteur de 12%, le remplacement de nos ampoules électriques par des leds pour des économies d'énergies conséquentes.

Vous pouvez retrouver le détail de ces informations sur le site de la CCTLB (délibérations ...)



LES ACTIVITES DE NOS ECOLIERS



Cette année, les élèves de CM2 participent en classe au défi Récylum. Ils doivent valider des défis sur le thème du recyclage des lampes (ampoules). Les élèves ont beaucoup apprécié une des missions qui consistait à construire une boîte pour récupérer les lampes domestiques usagées et les emmener ensuite dans un magasin possédant un point de collecte. Il faut 1000 défis réalisés par les enfants de France pour qu'Electriciens sans frontières, partenaire de l'action, installe l'électricité dans les écoles défavorisées du monde entier. Grâce à ces défis concrets et ludiques, les élèves apprennent à recycler les lampes et à être des citoyens éco-responsables! Ils vous encouragent à les accompagner dans leur démarche en recyclant vos lampes usagées.

Avec eux, faites un pas vers l'avenir en pensant aux générations futures: recyclez vos lampes !

Les élèves de CM2



Lundi 17 Novembre, les élèves des classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une animation « sciences » sur la réduction et la valorisation des déchets. En ce qui concerne les deux classes de maternelle, Mme PIART (de la CCTLB) a présenté les modalités de tri de la communauté de communes. Pour support, elle a utilisé l'histoire d'une petite coccinelle appelée «Bzz» ; s'en est suivi un bricolage à partir de bouteilles de gel douche récupérées.



Avec le retour à la semaine de quatre jours et la suppression des NAP, ce sont les élèves des quatre classes de l'école qui ont réalisé cette année une partie des décorations des sapins installés place de l'église.

Pour les maternelles, ce fut boules transparentes ou phosphorescentes ainsi que des sapins colorés. Les élèves de cycle 3 ont, quant à eux, proposé des banderoles et de jolis cadeaux.

Stéphanie PAVOZ, Enseignante

C OMISSION ÉCOLE : LES NAP

Le 4 juillet dernier, un conseil d'école extraordinaire s'est réuni au niveau du RPI Hériménil-Rehainviller pour se positionner sur le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours (et des NAP) ou sur le retour aux 4 jours. Par vote à bulletin secret, il s'est prononcé en faveur d'un retour aux 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à raison de 6 heures d'enseignement journalier. La Direction des Services de l'Éducation Nationale ayant entériné cette décision, le changement a été appliqué dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Les intervenants des NAP ont honoré leur contrat en assurant des animations de qualité appréciées par les familles. Afin d'exprimer leur reconnaissance, les membres de la commission Ecole et M. le Maire de Rehainviller ont convié autour d'un apéritif le 2 décembre, tous les acteurs (intervenants professionnels et bénévoles) qui ont permis cette réussite. Encore merci à eux.

C OMISSION JEUNESSE



La fête de la musique organisée cette année le 24 juin par la commission jeunesse fut une véritable réussite : météo, plaisir et convivialité étaient au rendez-vous.

Les festivités ont commencé en début d'après-midi avec la kermesse organisée par l'Association «A nos p'tits écoliers», où parents et enfants ont pu s'adonner à diverses activités.

Dans la continuité, la troupe d'Harry Potter est montée sur scène pour présenter un superbe spectacle de danses, puis a cédé la place à

nos jeunes écoliers, chanteurs pour l'occasion sous la direction de leurs professeurs. Vint alors l'heure de se restaurer avec un repas préparé par l'Association «A nos p'tits écoliers» et le bar tenu par le Café des Sports délocalisé pour la circonstance.

La soirée s'est animée avec les groupes KER LANN puis COSMIC CLIC dont les prestations furent très appréciées des spectateurs. Cette journée financée par la municipalité pour 2143 €, s'est déroulée avec succès et ne pourra être que renouvelée.



En décembre, Saint Nicolas a rendu visite aux enfants et a remis à chacun un sachet de friandises offert par la municipalité.





COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs est présidée par M. le Maire. Elle est constituée de 6 commissaires qui doivent être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune pour être désignés. La liste des membres établie par le conseil municipal est proposée au directeur départemental des finances publiques qui les nomme. MM. Joël CAPEL, Pierre PAQUOTTE, Bruno CHARPENTIER, Daniel LANG et Mmes Annick GRAJON, Hannelore LOUIS sont commissaires titulaires et MM. Bruno PRONGUE, Pascal DIDIER, Jean-Paul THIERY, et Mmes Anne-Marie COSTA, Sylvaine COCHE, Nathalie PETITJEAN sont commissaires suppléants. La CCID se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques ou de son délégué.

Cette commission est chargée de recenser et classer les immeubles afin de fixer les impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Elle évalue les valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties déterminées par les services fiscaux et qui vont servir de base à l'ensemble des impôts directs locaux (taxe d'habitation et taxe foncière).

Elle informe l'administration des changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par les services fiscaux et donne un avis sur les réclamations portant sur la taxe d'habitation. Cette année, la commission n'a pas été sollicitée pour se réunir.



COMMISSION FORÊT



Pour 2017, la forêt rehavilloise a procuré 44 980 € de recettes dans le budget communal. Cette somme se décompose ainsi : la vente de grumes, le façonnage effectué par l'association Adlis-CROIX ROUGE INSERTION (livraison chez l'habitant) et le bois de cession (affouages).

Mais la forêt compte aussi des dépenses pour 17 294 € dans le budget communal. En effet, pour l'entretenir, nous avons recours à divers prestataires, l'ONF entre autres. Nous sommes redevables de taxes telles que la taxe à l'hectare et la déclaration sur ventes.

Cette année 2017 est une «glandée» particulièrement prometteuse. Vous pouvez d'ailleurs observer ces « bébés chênes » sous leurs aînés semenciers. Ils ont déjà bien grandi. Il va sans dire qu'ils sont fragiles et que les plus grands soins doivent leur être prodigués. Ce sont les futurs géants de la forêt et seuls quelques-uns d'entre eux auront la chance de se faire une place parmi les autres essences de bois. C'est la régénération naturelle pour que, dans de très nombreuses années, la ligne comptable «recettes des bois» reste non négligeable dans le budget communal et que notre forêt reste belle pour les générations futures.





11 NOVEMBRE

Comme dans tous les villages, nous avons commémoré le 99^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, cérémonie organisée conjointement par les anciens combattants et la municipalité.

Le message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées a été lu par M. le Maire. Ce sont ensuite Léna WEBER et Enzo STOCARD, tous deux élèves de CM2 qui lurent le texte de l'Union Française des Associations de Combattants. La cérémonie s'est poursuivie par le dépôt de gerbes de la municipalité et des anciens combattants, à laquelle ce sont associés un enfant et une jeune militaire rehainvilloise qui avait tenu à participer à cet anniversaire, Cécile GACHET soldat de 1^{ère} classe affectée au 1^{er} régiment du service militaire volontaire de Montigny les Metz.

Les élèves de Mme CONNES chantèrent la Marseillaise après que la sonnerie aux morts eut retenti.

La commune a ensuite offert à chaque enfant un drapeau tricolore pour leur participation. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôtura cette cérémonie.

Je remercie toutes les personnes présentes à la cérémonie, les porte-drapeaux, les enseignants et les enfants pour leur prestation.

Le président, Michel VANTILLARD



LES DECORS DE NOËL

Lors de la cérémonie des vœux, M. le Maire a remercié tous ceux qui ont contribué à donner une ambiance de fête à notre village en illuminant leur maison avec goût. Ainsi, cette année, 26 habitations ont été primées pour leurs belles décorations :

AUBRY Robert, BOIZARD Jean-Marie, CARRE JOB Philippe, COCHE Emmanuel, DIDIER Bernard, DIDIERJEAN Mickael, GEORGES Joël, HEISSAT Vincent et BALLAND Angélique, KLEINMANN Daniel, LANG Roger, LECOMTE Didier, LELOUP Jean-Marie, LEMMEL David, LONGEARET Rudy, MANIWZAK Etienne, MATTON Jean-Marie, PERRIN Thierry, PIERRE Daniel, SCARPETTA Raymond, SOUDANT Adeline et BASTIEN David, SOUDANT Daniel, SOUAIL-



LAT Michel, STAUFFER Bernard, VILLEMIN Eric, VIOLLAND Jacqueline, ZABLOT Michel.



SRH FOOT :

UN CLUB SAIN, OU IL FAIT BON VIVRE !!!

Le club de AS Rechainviller-Hérimenil tient à féliciter Monsieur LOUVIOT, nouveau Président et remercie chaleureusement Monsieur BERTRAND pour son investissement à ce poste lors des 5 dernières années.

Malgré ce changement, le club reste sur une dynamique positive tant sur le plan sportif qu'événementiel.

Tout au long de l'année, grâce à une équipe dirigeante motivée et un important soutien de la commune, diverses manifestations sont organisées (tournoi de sixte caritatif, concours de pêche, loto, etc.)

Ces dernières font le bonheur des petits et des grands

Même enthousiasme sur le plan sportif avec les équipes minimales et éducateurs qui portent haut les couleurs et les valeurs du club lors des rencontres et rassemblements dans tout le département.

L'équipe Seniors n'est pas en reste, car malgré un changement d'entraîneur et un début de saison compliqué, cette équipe, avec force de travail, nous assure une fin de saison palpitante avec des résultats prometteurs.

Le club AS Rechainviller-Hérimenil peut ainsi conclure positivement l'année 2017 en vous donnant rendez-vous l'année prochaine.

Le président, Jérémy LOUVIOT



« Donner, recevoir, partager : ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le sport. »

Aimé Jacquet »





COMMISSION D'URBANISME : PLU

Le conseil municipal a terminé l'année 2016 en arrêtant le projet de PLU avant de passer le relais à la CCTLB pour l'approuver, celle-ci reprenant la compétence sur les documents d'urbanisme. En 2017, les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) ont été consultées. L'enquête publique relative à la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme (PLU) et à l'élaboration du Plan Délimité des Abords (PDA) du Monument Historique du Château d'Adoménil s'est déroulée du 3 novembre 2017 au 4 décembre 2017. Les personnes intéressées ont pu rencontrer le commissaire enquêteur et consigner leurs observations.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport. Début février, ses conclusions pourront être consultées en Mairie et au siège de la CCTLB, ainsi que sur les mêmes sites internet que pour l'enquête. Les projets de PLU et de PDA, éventuellement modifiés en accord avec la Commune, feront ensuite l'objet d'une approbation au conseil communautaire de mars, et d'un arrêté du Préfet de Région pour le PDA au plus tard fin du premier semestre. Notre PLU sera alors opposable.

En parallèle le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à l'échelle des 43 communes se poursuit avec pour objectif son approbation en décembre 2019. A compter du 1er janvier 2020, le PLUI se substituera alors à notre PLU.



CAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS présidé par M. le Maire s'est réuni à 4 reprises cette année.

Une première fois en janvier pour préparer le repas dansant du 28 janvier servi aux aînés de 65 ans et plus. Le jour J, dès 8 heures du matin, on retrouve aux préparatifs et au service, les membres du CCAS aidés de quelques bénévoles pour

beurrer les toasts et préparer la soupe du soir. 80 Rehavillois ont répondu présents pour savourer le repas cuisiné par un traiteur lunévillois.

Le 6 avril, le CCAS s'est réuni une seconde fois pour approuver les comptes définitifs 2016 (6 244 €) et le budget prévisionnel 2017 pour un montant de 5 660 €. A cette occasion, nous avons accueilli, Mme Bernadette CAPEL désignée par M. le Maire en remplacement de Mme ZINS Sylvie démissionnaire.

Le 9 mai, nous avons travaillé à une mise en place éventuelle pour la rentrée 2018 d'une action orientée plus particulièrement vers la jeunesse.

Pour la réunion du 28 novembre, l'ordre du jour portait sur le repas 2018.



C LUB DU 3^{ème} ÂGE

Les membres du comité se sont retrouvés au cours de 3 repas, la traditionnelle galette des rois et pour clôturer la saison, un barbecue.

Le 26 novembre 2016 : repas amélioré

Le 10 janvier 2017 : galette des rois

Le 4 mars 2017 : paëlla

Le 29 avril 2017 : coq au vin

Le 17 juin 2017 : un barbecue servi par quelques bénévoles du club

Le 17 novembre 2017 : soirée beaujolais

Le mardi 26 septembre a eu lieu l'assemblée générale présentant un solde positif, l'agenda pour 2017 et 2018 a été également présenté. Une nouveauté au sein du club pour 2017 : un voyage au Saut du Doubs qui a rassemblé une soixantaine de personnes

Les adhérents se retrouvent tous les mardis de 14 h à 18 h, ils sont une quinzaine à se réunir autour de jeux de cartes ou autres jeux, vers 16 heures intervient la pause café autour d'un gâteau ou d'une pâtisserie faits maison. Ensuite les parties de jeux reprennent. Les nouveaux habitants seront les bienvenus pour partager ces agréables moments.

Les membres du club remercient la municipalité pour la subvention attribuée et la mise à disposition de la salle socioculturelle.

Le président, Michel VANTILLARD



C COMMISSION COMMUNICATION

Il y a deux ans déjà, vous avez découvert dans votre boîte aux lettres Rechain'Actu, notre journal qui vibre au gré des événements de notre commune, mais aussi de l'actualité inter-communale, régionale ou nationale. Mais comment se conçoit un numéro ?

Tout d'abord, les membres de la commission communication se réunissent pour définir la liste des sujets à aborder, en s'inspirant du contexte : économie, politique, écoles, loisirs... Chaque article est calibré en nombre de mots afin de respecter le format du journal.

Les thématiques définies, chacun rédige de son côté celles qu'il a choisies. C'est le moment d'effectuer les recherches (sites, archives) et de contacter les personnes concernées (renseignements et témoignages). Trois semaines plus tard, la commission se rassemble pour une lecture des articles rédigés et pour le choix des photos collectées.

Une semaine après, les articles corrigés sont envoyés à certains membres de la commission pour frappe, mise en page et insertion des photos. S'ensuit une relecture de la maquette finalisée.

Enfin, après intégration des informations de dernière minute et une dernière lecture par M. le Maire, le document est envoyé à l'impression, puis distribué par les agents communaux dans les boîtes aux lettres.

N'hésitez pas à nous solliciter : si un sujet vous tient à cœur, nous lui réserverons une place au sein de ce document informatif et opérationnel...





COMMISSION TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Cette année nous avons réalisé la réhabilitation du logement communal de type F4 situé au 15 rue Pierre Eugène Marin, à côté de l'école maternelle pour 136 528 € TTC subventionné à hauteur de 46 320 € TTC. Ce logement sera mis en location en février 2018. Les autres projets inscrits au budget 2017, à savoir les travaux de voirie de la rue Pierre Eugène Marin (46 328 € TTC), la réhabilitation avec mise en accessibilité de la salle du foyer socio-culturel et de la mairie (339 648 € TTC) et la restauration du monument aux morts (15

818 € TTC) sont en attente de subventions pour pouvoir commencer. Ces projets seront réinscrits au budget 2018.

Le hangar communal situé rue d'Adoménil derrière la «MAM», construit par le personnel communal et destiné à abriter les services techniques, est couvert et fermé. Il reste à réaliser l'aménagement intérieur et l'isolation de la zone atelier.

Les travaux concernant le château d'eau sont reportés à 2018. Seule la sécurisation a été faite pour 3 839 € TTC.

Pour les écoles, nous avons fait l'acquisition de quatre TBI (tableau blanc interactif) installés dans les salles de classe, pour un montant de 31 272 € TTC, subventionnés à hauteur de 12 000 € TTC. Des alarmes anti-intrusion ont été installées pour 3180 € TTC pour répondre aux exigences du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) «attentat intrusion». 8 ventilateurs ont été achetés.

Quelques achats d'équipements à destination des services techniques et d'entretien pour un montant de 6120 € TTC sont venus compléter ce programme : tracteur et tondeuse, 2 débroussailleuses électriques, tronçonneuse, bétonnière, lave-linge et sèche-linge pour l'école maternelle.

Dans le cadre de l'entretien des logements communaux mis en location, nous avons remplacé une chaudière pour 2570 €.

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2017*

(*intégralité sur le site rehainviller.fr)

SÉANCE DU 10 JANVIER 2017

Demandes de subventions pour : la réhabilitation du logement communal au 15 Rue PE Marin, Montant prévisionnel des travaux : 84 000 € HT ; la réhabilitation de la salle du Foyer socioculturel et mise en accessibilité de la salle et de la mairie. Montant prévisionnel des travaux : 283 040€ HT €.

Décision de restaurer le monument aux morts et de lancer par la Fondation du Patrimoine une souscription publique Montant prévisionnel des travaux : 13 182.20 € HT.

Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris. La cotisation annuelle est de 200 €.

Approbation de la convention informatique pour les logiciels Cosoluce pour un coût annuel de 3 610 € TTC sur 3 ans.

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Décision de travaux d'aménagement au stade de Football. Montant des travaux 26 005 € HT.

Demande de subvention auprès de M. Daniel REINER, afin de réhabiliter la salle du Foyer socioculturel et d'assurer la mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment, du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la rue P. E Marin. Montant des travaux : 38 607 € HT.

Autorisation de budgéter des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2016.

Signature de la convention de partenariat entre l'Association CROIX ROUGE INSERTION- ADLIS concernant le recyclage des papiers de bureaux.

Avis défavorable concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy.

Signature du programme de travaux en forêt, décision de soumissionner ces travaux, de demander un devis à l'O.N.F concernant la maîtrise d'œuvre des travaux.

Vote des subventions aux associations : «A nos p'tits Eco-liers» : 300 € ; Association des anciens combattants : 135 € ; ASRH FOOT : 1 400 € ; Club du 3ème Age Rehainvillois : 800 € ; En Marche pour Théo : 150 € ; Familles Rurales Rehainvilloises : 1 500 €.

Signature de la convention de prestations de services avec la CAF de Meurthe et Moselle concernant les NAP.

Signature de la convention concernant l'entretien et le fonctionnement du système de traitement de l'eau potable avec l'entreprise SOC EST pour un montant de 700 € HT annuel.

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

Démission de Mme LOUIS , 4ème adjointe; Installation de M. Marc CONREAUX dans ses fonctions de conseiller municipal ; Suppression du poste de 4ème adjoint au maire ; Modification du montant des indemnités des élus.

Election de M. CONREAUX au CCAS ; Modification des commissions communales et de la CAO.

Désignation de Mme Annick GRAJON, comme déléguée des élus au Comité National d'Action Sociale.

Compte Administratif 2016 de la commune : Excédent d'investissement : 79 490.13 € ; Excédent de fonctionnement : 114 266.85 € ; Compte Administratif budget EAU : Excédent d'investissement : 85 098.37 € ; Excédent de fonctionnement: 61 115.62 €.

Approbation des comptes de gestions des services Eau et Commune 2016.

Affectation des résultats aux budgets primitifs 2016 : Commune : Investissement : 123 394.63 € ; fonctionnement : 90 000.00 € ; compte 1068 : 64 976.31 € ; Eau : Investissement : 58 162.88 € ; fonctionnement : 70 908.90 €.

Vote des budgets primitifs 2017 de la commune :

Vote des taux des trois taxes 2017 : Taxe d'habitation 8.08 %,

BUDGETS PRIMITIFS 2017

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
COMMUNE	307 913	307 913	672 900	722 036
EAU	132 558	132 558	113 962	151 882

Taxe foncière (bâti) 11.77 %, Taxe foncière (non bâti) 16.67 %.

Signature d'une convention avec l'Etat pour l'embauche d'un agent d'entretien à 35h en C.U.I CAE pour une durée de douze mois.

Renouvellement de la convention d'occupation des locaux avec l'association « Nounou...gatine ». Loyer mensuel : 300 €.

Réactualisation d'une demande de subvention auprès de M. Husson Jean-François, sénateur de Meurthe et Moselle.

Signature d'un avenant au contrat d'assurance concernant l'ajout de bâtiment (hangar communal de 252m²).

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Elections sénatoriales : sont élus MM COINSMANN, BOULE-FRAKH, Mme SZYMCZUK, délégués titulaires ; MM PAQUOTTE, PRONGUE, Mme COSTA, délégués suppléants.

Modification budgétaire sur le budget COMMUNE afin de prendre en compte une partie des amortissements.

Signature de la convention de renouvellement pour l'embauche d'un agent scolaire en CUI Emploi Avenir pour une durée de deux ans à 35 heures.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Signature du contrat concernant le dégagement et dépressage d'une régénération pour un montant de 215.72 € HT/ha avec l'entreprise FTC BOIS -WEISS sur les parcelles 12, 13 et

17.

Approbation de la convention entre la commune et la CCTLB pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

Demande à la CCTLB de prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources.

Accord relatif à l'achèvement de la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU par la CCTLB.

Retrait de la délibération du 03 mars 2016 concernant une Redevance d'Occupation du Domaine public et demande à M. ARTS de remettre en l'état le domaine public communal avant le 31 décembre 2017.

Signature de la convention de mise à disposition de données du système d'information géographique départemental avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Décision d'effectuer les travaux sur le mur de l'école, avec prise en charge provisoire de la totalité du coût de ces travaux, avec récupération de tout ou partie suite à la décision du juge et à la connaissance du ou des propriétaires du mur.

Maintien de la semaine à 4.5 jours ainsi que les NAP jusqu'à la rentrée 2018. Toutefois, à l'unanimité, le conseil municipal se ralliera à la position du conseil d'école extraordinaire du 04 juillet 2017 si celui-ci est favorable à la semaine de 4 jours.

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Avis favorable à l'adhésion de la commune au R.A.M. mais prise de décision définitive lorsque toutes les données notamment financières seront connues.

Adhésion à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Demande de subvention pour les travaux du château d'eau auprès de la Région Grand Est et du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles.

Fixation des tarifs 2017-2018 en forêt communale : vente sur pied des produits (houppiers et petits bois) au prix unitaire de 8.00 € HT le stère ; forfait de nettoyage de 8.00 € HT le lot ; prix du stère de bois façonné livré chez les particuliers à 42.70 € HT.

Signature d'un contrat d'exploitation à intervenir avec l'association ADLIS de Lunéville au prix de 33.90 € TTC à livrer directement chez les particuliers.

Signature de la convention d'assistance technique avec l'O. N .F

Autorisation des travaux d'exploitation supplémentaires sur les parcelles forestières 3, 27, 28 et 29.

Institution d'un règlement sur les cessions de bois communaux aux particuliers.

Signature du contrat d'exploitation à intervenir avec l'entreprise BOIS et TRAVAUX au prix de 10.80 €/m3 HT pour l'abattage et au prix de 8.30 €/m3 HT pour le débardage.

Approbation de la modification des statuts de la CCTLB.

Signature de la convention de répartition de frais de personnel dans le cadre du regroupement pédagogique HERIMENIL-REHAINVILLER afin de répartir pour moitié les frais entre les deux communes concernant une ATSEM.

Location de chasse en forêt communale à M. LARIQUE Gino pour une période de 3 ans, à compter du 1er avril 2018. Le loyer est fixé à 1017 €.

Institution d'un tarif pour les travaux effectués par les agents des services techniques chez les particuliers ainsi que sur les bâtiments et voiries publics lors de dégradations ou pertes commises par les particuliers.

Création au titre de l'avancement de grade d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2018.

Refus d'instaurer l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides pour le moment puisqu'une réforme de la taxe d'habitation est actuellement en cours.

Signature de la convention de partenariat « écoles numériques et innovation pédagogique avec le collège Ernest BICHAT de LUNEVILLE afin que l'école de Rechainviller puisse bénéficier d'une dotation de 500 € en ressources numériques pédagogiques.

Approbation de l'ensemble du contenu de la motion établie par l'ADM54 sur le maintien des contrats aidés.

Adhésion à la Fondation du patrimoine.

Présentation au Conseil Municipal des rapports annuels 2016 des actions mises en œuvre par la CCTLB.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

Tarifs de l'EAU 2018 : eau consommée : 1,10 €/m3 hors taxes et redevances obligatoires ; part fixe compteur : 7.20 € pour le compteur ménager (diamètre compris entre 20 et 40 mm) ; 48,00 € pour le compteur gros débit (diamètre supérieur à 40 mm).

Approbation pour l'adhésion de la CCTLB au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon, pour le projet de convention de cession de CEE « TEPCV » et de délégation au profit de la redevance R2 à intervenir avec la CCTLB dans le cadre du projet communal de modernisation de l'éclairage public, pour le rapport de la CLECT en date du 28/08/2017.

Renouvellement de la convention avec la SAFER à compter du 1er janvier 2018. Elle permet de connaître en temps réel, sur un périmètre donné, toutes les mutations à titre onéreux et d'appréhender les changements possibles d'utilisation des sols.

Vote de subventions : 300 € pour la classe découverte de 5 jours pour les enfants en classe de CE1 et CE2 et 500 € pour l'organisation de séance musicale et création d'un projet artistique pour les enfants en classe de CM1 et CM2. Refus d'octroi de subvention à la M.A.M.

Modification budgétaire sur le budget COMMUNE de 4 890 € afin de prendre en compte les travaux supplémentaires sur le hangar communal de 250 m2.

Signature de l'avenant n° 2 à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé du 24 mai 2012 et 08 décembre 2016 afin de changer d'opérateur de transmission.

Défense incendie : élaboration d'un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour identifier les risques sur la commune et faire l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) du territoire. Les contrôles des PEI auront lieu tous les 3 ans et seront réalisés en régie.

Mise en place du nouveau système de régime indemnitaire pour le personnel communal, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (rifseep) ; Renouvellement de l'adhésion au Service Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

Décision d'adhérer au Relais Assistants Maternels (RAM) avec versement d'une participation pour l'année 2018 de 1098.15€ soit 109.82€/assistant.

Cession de bois sur la parcelle n°3 au prix de 5.00 € TTC le stère.

Avenants relatif au logement 15 rue PE Marin : maîtrise d'œuvre 1980€ HT, lot n°1 126.50 € HT ; Emprunt de 50 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne des Pays Lorrains au taux de 1.55 % sur 15 ans.

AGENDA Février-Mars-Avril

Samedi 3 Février: Repas des Aînés organisé par le CCAS.

Samedi 3 Février : Soirée dansante et karaoké à Hériménil (Association A nos p'tits écoliers).

Dimanche 11 Février : Carnaval (Association Familles Rurales).

Samedi 17 Mars : Loto à Hériménil (ASRH Football).

Samedi 7 Avril : Loto à Hériménil (A Nos p'tits écoliers)

Dimanche 15 Avril : Brocante (Association Familles Rurales).

ÉTAT CIVIL 4ème trimestre

NAISSANCES :

Lola BÉERLET le 06 octobre

Giulia, Ludivine Huguette MANNUCCHI le 29 octobre

Miguel Xavier SALGADO le 19 décembre

Tous nos vœux aux nouveaux-nés et aux heureux parents.

ACTU +

BRAVO à Théo

Premières médailles mondiales pour notre jeune rechainillois. Théo Curin a remporté deux médailles d'argent aux mondiaux handisport de Mexico : une en 100 mètres nage libre et une sur 200 mètres .

Toutes nos félicitations !

Journal bimestriel - Hors série 2017 - Arrêté Préfectoral n° 301
Ce bulletin a été tiré à 500 exemplaires

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire
Conception : la commission communication composée de MM COINSMANN, DIDIER, PAQUOTTE et Mmes COCHE, HALTER, PETITJEAN

Rédacteurs : Sylvaine COCHE, Pascal DIDIER, Martine HALTER, Nathalie PETITJEAN